



# Commission Administrative Paritaire Catégorie A Déclaration Liminaire

26 et 27 juin 2025

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

À l'ouverture de cette nouvelle CAP, l'UNSA Défense tient à exprimer son inquiétude quant à l'évolution du climat disciplinaire au sein du ministère des Armées. Nous constatons une augmentation sensible du nombre de conseils de discipline, souvent déclenchés après des enquêtes de commandement parfois menées dans des conditions contestables, et débouchant sur des sanctions de plus en plus sévères, le constat est là !

Ce durcissement, que nous percevons à travers les dossiers soumis à cette instance, interroge. Il ne s'agit plus d'une gestion au cas par cas, contextualisée, fondée sur la proportionnalité, mais bien souvent d'une logique de sanction lourde, perçue comme « normale » ou « attendue », sans prise en compte suffisante du profil, de l'historique ni des éléments atténuants, bien que l'on veuille nous démontrer le contraire.

Or, certaines sanctions prononcées donnent lieu à des contestations fondées sur un défaut de proportionnalité, ce qui devrait inciter l'administration à faire preuve de plus de mesure dans ses décisions disciplinaires. Ce décalage doit faire réfléchir. Il n'est ni valorisant pour l'administration, ni pour les représentants du personnel, ni soutenable pour les agents, et il décrédibilise l'instance disciplinaire elle-même. L'UNSA Défense rappelle que la sanction ne peut être un outil de gestion autoritaire. Elle doit rester une mesure exceptionnelle, encadrée, nécessaire et proportionnée. La gradualité des réponses disciplinaires est non seulement un principe fondamental, mais aussi une exigence de justice et de respect du travail des personnels du MINARM.

A propos d'encadrement et de respect, l'UNSA Défense alerte également sur une pratique inacceptable observée lors de certains entretiens préalables à sanction : des employeurs interdisent au défenseur de l'agent de s'exprimer, réduisant ainsi son rôle à une simple présence passive. Cette interprétation est erronée et constitue une atteinte au principe fondamental des droits de la défense et du droit syndical. Le droit à l'assistance ne se limite pas à un accompagnement silencieux : le défenseur peut et doit pouvoir intervenir, poser des questions et formuler des observations, dans le respect du cadre de l'entretien. Nous demandons que des rappels clairs soient faits aux employeurs sur ce point, afin de garantir une procédure réellement équitable et conforme aux principes du droit disciplinaire.



*De plus, notre vigilance ne se limitera pas au disciplinaire. Elle s'étend à l'ensemble de la gestion des agents. Comment comprendre, par exemple, que les assistants de service social et les conseillers doivent assurer la continuité de service sans être d'astreinte sept jours sur sept, sans véritable reconnaissance, ni compensation adaptée ? Où est le respect du droit à la déconnexion, pourtant inscrit dans les textes et rappelé régulièrement dans les circulaires de la DGAFP ? L'UNSA Défense exige que ces fonctions soient mieux encadrées, mieux reconnues et protégées.*

*L'UNSA Défense alerte depuis longtemps aussi sur les écarts persistants dans l'attribution des revalorisations IFSE. À missions équivalentes, les montants varient sans explication d'un employeur à l'autre, d'un service à l'autre. Ce manque d'équité nourrit un profond sentiment d'injustice, particulièrement chez les agents les plus investis.*

*Enfin, sujet récurrent mais néanmoins toujours sans réponses : alors que les travaux d'avancement au titre de 2026 sont d'ores et déjà engagés pour la majorité des fonctionnaires, l'UNSA Défense déplore qu'une partie des agents de la filière paramédicale, notamment les PCRMT, attendent toujours la publication des tableaux d'avancement... de 2024 ! Cette situation est incompréhensible et profondément injuste. Elle alimente un sentiment d'abandon, de lassitude et de défiance, dans un secteur déjà sous tension. Comment parler de reconnaissance ou de fidélisation quand les agents attendent deux ans pour disposer d'une perspective de carrière ?*

*À travers cette CAP, nous réaffirmons que chaque agent, quelle que soit sa filière ou son statut, mérite d'être traité avec équité, loyauté et considération. Cela vaut pour la discipline, pour l'indemnitaire, pour la gestion des mobilités comme pour les parcours professionnels.*

*L'UNSA Défense interviendra tout au long de cette séance pour rappeler ces principes, défendre les agents concernés, et porter une voix attachée à l'équilibre entre droits, devoirs et respect de la personne.*

*Nous vous remercions de votre écoute.*